



1266 Duillier, le 23 septembre 2016

**CONSEIL COMMUNAL  
1266 DUILLIER**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER  
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016, A 20H00.**

**Présidence:** Olivier Chambaz, Président

Le Président salue l'assemblée pour ce premier conseil de la législature, ainsi que la Municipalité, excusant M. Christophe Challande, Municipal et le Secrétaire communal qui nous rejoindra en cours de séance.

**1. Appel**

41 conseillers sont présents.

excusés : MM. Florian Jeudi, Julien Marsens, Markus Mathys

absent: M. Ernest Durussel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour reçu est mis en discussion avec la proposition du Président d'inverser les points 4, approbation du PV de la précédente séance et le point 5, Communications du Bureau du Conseil communal

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Communications du Bureau du Conseil Communal
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2016
6. Communication(s) de la Municipalité
7. Préavis n° 005/16 – Règlement du personnel communal
8. Préavis n° 008/16– Autorisation générale de plaider
9. Préavis n° 009/16 – Autorisation générale sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations ou de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.-

10. Préavis n° 10/16 – Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour une valeur de CHF 50'000.-
11. Préavis n° 11/16 – Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- par an et par poste du budget
12. Préavis n° 12/16 – Plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021
13. Préavis n° 13/16 – Arrêté d'imposition 2017
14. Divers et propositions individuelles.
15. Divers et propositions individuelles.

*L'ordre du jour est approuvé avec cette modification, à l'unanimité.*

Le Président relève le décès de Mme Janine Mièville, née le 26.09.1943, originaire de Genève et Belmont-sur-Yverdon, qui résidait à Duillier à la Rue des Trois Fontaines dès le 1<sup>er</sup> novembre 1989. Elle secondait son époux paysagiste et elle fut très active dans notre commune. Un moment de silence est fait en son hommage.

### **3. Assermentations**

Le Président appelle les cinq conseillers absents lors de la cérémonie d'assermentation du Préfet et, après lecture des lois y relatives, assermente Mme Rebecca Chambaz, MM. Bryan Binetti, Eric Blein, Philip Cox et Dario Fossati. Ainsi tout le Conseil est assermenté à ce jour et peut valablement délibérer.

### **4. Communications du Bureau du Conseil Communal**

Le Président rappelle aux anciens et nouveaux conseillers les règles d'usage relatives au bon fonctionnement du Conseil. Le Règlement du Conseil est consultable en ligne et quelques exemplaires sont à disposition des nouveaux conseillers. Il rappelle que la 1<sup>ère</sup> personne élue dans une commission est responsable de convoquer les membres de sa commission. Il relève que les retours des rapports et préavis des Commissions doivent impérativement lui parvenir 72 heures avant la séance, afin de pouvoir être communiqués suffisamment tôt pour toutes et tous. Les votes à mains levées doivent être clairs pour tous. Il relève que la séance est enregistrée pour le bien-fondé de son procès-verbal. Enfin, il espère que sa clochette ne devra pas être utilisée pour rétablir la bienséance entre nous. Le Bureau est également à disposition de tous les conseillers en cas de problème de compréhension quant au fonctionnement du Conseil Communal.

### **5. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2016.**

Le procès verbal du 9 juin est adopté à main levée, avec trois absentions. Le Président remercie son auteur, Mme Brigitte Perez pour l'excellence de sa rédaction.

### **6. Communications de la Municipalité**

Après les salutations d'usage, le Syndic Jacques Mugnier nous informe que notre paroisse, qui rassemble les communes de Genolier, Givrins, Trélex et Duillier voit **notre pasteur**

**Jane Haapiseva prendre sa retraite en 2016.** Il profite de la remercier pour tous ses services rendus, sa disponibilité et grande sensibilité apportée aux paroissiens de tous âges. Elle sera remplacée par Mme Sylviane Van den Henvel et épaulée à 50% par M. Jean-Marie Christen durant un an ; il leur souhaite la bienvenue. Mme Doris Walgenvitz, Présidente du Conseil de paroisse est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Il annonce qu'après 38 ans de loyaux services, notre cher **Edgar Blöchliger**, collaborateur aux espaces verts et à l'entretien des bâtiments, a décidé de mettre un terme à son activité professionnelle, prenant une retraite anticipée au 1<sup>er</sup> novembre 2016. Durant ces presque 4 décennies, il ne fut pas seulement concierge ou jardinier, mais il assurait avec une grande fidélité les services de policier communal, de sonneur de cloches, de fontainier et de porteur officiel de la bannière de Duillier. Il officiait également en uniforme de maître de cérémonie aux services funèbres. Edgar, en homme discret qu'il est, a décidé de quitter la commune pour s'en aller vers d'autres horizons et sans événement particulier en son honneur. Après toutes ses années de bons et loyaux services, nous ne pouvons que respecter sa demande. Nous lui exprimons toute notre gratitude pour toutes les années passées au service de la collectivité publique et lui souhaitons une épanouissante et longue retraite.

**DEMEX :** Le Syndic indique que régulièrement, la Municipalité a informé qu'un dépôt de matériaux d'excavation a été planifié au lieu dit les Marais, soit le terrain occupé par le camping du Paléo, au nord de l'autoroute, près de la SPA. Nous sommes en attente de la mise à l'enquête, le dossier ayant connu une forte baisse dans son envergure. La commune est concernée en tant que propriétaire foncier n'est pas directement concernée mais garde un œil sur ce dossier.

Le Syndic aborde le sujet de la **Loi sur l'Aménagement du Territoire et son Plan de Zone Réservée (LAT/PZR)**. La Municipalité a régulièrement informé le Conseil des démarches entreprises ou à venir sur l'application de cette loi. Se référant au dernier PV, il résume les démarches comme suit :

- 1- le bilan des réserves a été mis à jour avec la population et les permis d'habiter délivrés au 31 décembre 2015. Cette information permet de connaître le surdimensionnement communal à cette date.
- 2- Une séance avec le canton a eu lieu pour trouver des solutions et lancer un processus de dialogue. Dans une situation d'instabilité, une révision du PGA est périlleuse. Dès lors, il semble judicieux de lancer un PZR sur tout ou partie de la commune pour éviter d'augmenter le surdimensionnement communal et réduire les marges de manœuvre pour le redimensionnement de la zone à bâtir.
- 3- Sur quel périmètre définir la zone réservée : Du fait des potentiels de densification et des potentiels cachés non pris en compte dans le bilan des réserves selon la méthode cantonale, ainsi que par égalité de traitement envers les duilliérans, il a été déterminé par la Municipalité de réaliser une zone réservée sur l'ensemble du territoire communal, sans remettre en question les permis de construire déjà délivrés.
- 4- Un calcul des potentiels de densification théoriques, parcelle par parcelle, sera menée par le bureau d'urbaniste dans un second temps, soit une fois que la zone réservée entrera en force, pour connaître in fine les réserves du territoire bâti.
- 5- En connaissance de cause, une stratégie de redimensionnement, en préambule à la démarche de révision du PGA, sera formalisée par la Commune et le bureau d'urbanistes.

Une première annonce est parue dans la FAO sur ce sujet. Une fois l'adoption du plan de zone et du rapport validé, la Municipalité a mis à l'enquête ce PZR. Il s'agit désormais de trouver ensemble, avec l'aide des différents propriétaires, une solution équitable et la plus cohérente possible pour pouvoir élaborer ce PGA. Une date est recherchée avec les responsables cantonaux pour un débat public, hélas elle ne semble pas possible à trouver durant la durée de l'enquête du PZR. Le Syndic reste à disposition des personnes concernées, tout en étant conscient des enjeux et des difficultés engendrées par le processus. Il rappelle que nous devons appliquer la loi sans connaître les règles d'application qui n'ont pas encore été ratifiées par le Grand Conseil vaudois. Un manifeste circule entre les districts afin de revendiquer une approche avec la Commission d'urbanisme, ce afin de pouvoir communiquer au mieux les démarches à entreprendre.

Pour terminer, il relève les événements incontournables de l'automne, savoir la Désalpe de notre cher Président, ainsi que la fête de la vigne qui se déroulera sur la Place du Château à Nyon les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, en relation avec la vigne plantée sur le parking de la Duche en symbole du regroupement des districts de Nyon et Rolle. Fête à laquelle tous les citoyens sont invités, du déjeuner au rallye, ou à la partie officielle suivie de la pressée à l'ancienne. Et ce samedi se déroulera la désalpe de St-Cergue où nous pourrons voir défiler les troupeaux le matin.

Mme Claudine Vanat Gachet, Municipale, nous informe de la **CAPS**. Une cinquantaine d'enfants sont présents à chaque repas et près de 40 sont inscrits chaque jour à l'UAPE après l'école. Un stagiaire a renforcé l'équipe à la rentrée scolaire, ce qui fait que l'effectif est une directrice diplômée, un éducateur, deux apprentis et un stagiaire, ainsi que deux dames qui s'affairent à la vaisselle chaque midi. Notre responsable Mme Coddron a réussi sa formation et elle la remercie pour son professionnalisme et son engagement.

**AISE** : la rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les 10 communes de l'arrondissement scolaire. Nouveauté : les abonnements CarPostal ont dû être retirés au Greffe communal durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août ; après un temps d'adaptation, cette modification de l'organisation de la rentrée a permis de responsabiliser les utilisateurs de CarPostal, à la grande satisfaction du dicastère des transports. Pour information, les huit restaurants scolaires servent près de 450 repas chaque midi. A l'école de Duillier sont scolarisés 97 élèves répartis dans 5 classes, soit des enfants de 4 à 8 ans provenant de Duillier, Coinsins, Vich et Begnins. Vu leur jeune âge, il est indispensable que le service des patrouilleurs soit maintenu au passage piéton de l'épicerie ; à ce sujet, il manque une personne disponible 1 ou 2 heures par semaine pour remplacer un fidèle patrouilleur qui rentre dans son pays. Elle rappelle aux parents qu'il faut impérativement éviter d'amener son enfant en voiture à l'école, tout étant mis en place pour qu'ils soient acheminés en toute sécurité (minibus, service de pédibus, patrouilleurs et chemins piétonniers). Elle incite un conseiller à s'inscrire auprès d'elle à la fin de la séance.

M. Claude Bosson, Municipal, nous informe de l'acceptation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement du nouveau **Règlement sur la distribution de l'eau** en date du 18 juillet 2016. Il entrera en vigueur dès les délais référendaires passés.

La construction de la nouvelle **station de pompage** pour l'eau de boisson avance dans de bonnes conditions, le gros œuvre étant quasiment achevé et l'inauguration toujours prévue pour cet automne.

La campagne de teintage des eaux pour le **contrôle des séparatifs** (Eau Claire, Eaux Usées) a mis en évidence quelques habitations non conformes ; un plan d'action sera demandé aux propriétaires concernés pour une mise en conformité dans un délai raisonnable.

Deux nouvelles fuites ont été constatées cet été sur la **conduite d'Eau Sous Pression** (ESP), au chemin de Panlièvre entre les carrefours Essert et Valire ; cette conduite en acier vieille de plus de 40 ans devra être prochainement renouvelée.

Lors du prochain conseil, il nous présentera un état de situation ainsi que les projets en cours pour cette législature concernant le **réseau d'ESP** et son assainissement.

Le Syndic présente les communications du Municipal Christophe Challande :

Le CODIR de la **Déchetterie Intercommunale** (DIC) s'est réuni en septembre pour faire le point sur les 6 premiers mois d'activité. La satisfaction des premiers jours est toujours présente auprès des citoyens des deux communes et les attentes et services proposés correspondent aux attentes. Pour l'instant il n'est pas prévu de modifier les jours d'ouverture, ce qui engendrerait des frais de personnel supplémentaires. Par contre les horaires hiver/été ne feront plus qu'un, savoir l'horaire d'été. Le CODIR attend les résultats financiers de cette première année pour se déterminer. Lors du dernier conseil, le canton n'avait pas versé sa part, mais il a le plaisir d'annoncer que les 15% du montant retenu de Frs 2'212'253,73 vont nous être alloués en subvention.

La réfection de la **Route des Mortiers**, dont les travaux ont débuté le 12 septembre, devrait être terminée vers le lundi 25 septembre.

Un **radar pédagogique** a été placé une dizaine de jours au chemin de Panlièvre. Ce modèle étant en prêt pour un essai, afin d'informer les utilisateurs de leur vitesse, de les sensibiliser et de fournir des statistiques assez diverses des relevés. Cet essai a convaincu la Municipalité d'en acquérir un appareil, d'une part pour faire respecter la vitesse dans le village, d'autre part de pouvoir tenir des statistiques de contrôle. Il pourra être déplacé dans le village aux endroits sensibles.

Au chapitre de la sécurité, la Municipalité a convié la **commission de sécurité** pour faire le point de la situation, aux fins d'expliquer les différentes actions menées, celles à venir et ce que l'on pourrait améliorer, dans le but de faire travailler dite commission en collaboration avec la Municipalité.

Le Président remercie la Municipalité pour ces informations et passe la parole aux conseillers.

Mme Patricia Maye interpelle la Municipalité, afin de savoir si la mise à l'enquête pour DEMEX est déjà prête ou en cours. Le Syndic répond que ce n'est pas encore le cas, que DEMEX a pris acte de l'acceptation du projet préalable de la Municipalité et qu'elle attend les factures du canton pour lancer la mise à l'enquête ; le Syndic ne peut dire quand dite mise à l'enquête démarrera.

## 7. Préavis No 005/16 – Règlement du personnel communal

Le Président relève que le Bureau a omis de transmettre aux conseillers le Règlement du personnel communal de 18 pages, ne transmettant que le préavis municipal et le rapport de la commission, remarque qui lui a été faite par 2 conseillers. Ledit Règlement a finalement

été transmis électroniquement aux conseillers le matin même, ce qui ne leur a pas permis de l'étudier. La Municipalité par la voix du Syndic indique qu'elle peut attendre, ce Règlement étant en discussion depuis 18 mois. Le Président pose la question aux conseillers, savoir s'ils acceptent d'entrer en matière ou de renvoyer l'objet à la prochaine séance.

M. Aurélien Uldry demande le report du préavis, ce par principe.

M. José Riquez avait des suggestions à faire sur 3 points dudit règlement.

M. Mario Fossati signale qu'à l'article 4, point 2, il y a deux points au bout de la ligne.

Vu le débat, le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'entrer en discussion. Il propose aux conseillers un vote sur l'entrée en matière ou non. 19 conseillers acceptent, 19 refusent et par sa voix, il reporte ce préavis No 005/16 au prochain conseil, tout en remerciant la commission pour l'excellence de son travail.

### **8. Préavis No 008/16 – Autorisation générale de plaider**

Le Président rappelle aux nouveaux conseillers que les points qui vont suivre sont usuels à toute nouvelle législature et qu'ils n'évoluent que très partiellement d'une législature à l'autre.

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: Alain Meylan lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Discussion : M. Marco Coletta interpelle la Municipalité sur le fait qu'il y a une forte augmentation des frais d'avocat, par rapport au rapport de gestion 2015 et en relevant qu'au budget 2016, il y a Frs 130'000.- pour ce poste, ce qui lui semble très important, soit environ Frs 120.- par habitant ou Frs 60.- par foyer. Il estime que le dialogue devrait permettre d'éviter de tels frais.

M. Michel Peytregnet, Municipal, répond au Conseil, comme quoi sur les Frs 130'000.- du poste, Frs 90'000.- sont des prestations de service usuelles, tels que frais de commissions d'urbanisme, maintenance informatique entre autres et que seuls Frs 40'000.- sont prévus pour les factures d'avocat. Sont en cause les litiges avec les particuliers qui n'ont pas trouvé de solution et très souvent, c'est un avocat qui répond à une lettre de la Municipalité intervenant auprès d'un quidam. Enfin, la venue de l'application de la LAT fait pressentir que plusieurs procédures seront en cours contre la Municipalité et que cette dernière doit y faire face. Tout dépend des valeurs litigieuses, seul l'intérêt de la commune prévaut.

M. Marco Coletta demande quel est le montant de la valeur litigieuse. Le Municipal Michel Peytregnet relève qu'il n'y a pas de montant relatif à une valeur litigieuse, mais qu'il s'agit d'appliquer la défense des droits fondamentaux de la Commune et ses intérêts face aux recourants ou aux propriétaires, notamment par exemple pour des demandes de dédommagement qui nous seraient adressées. A la demande du Président, M. Coletta est satisfait de la réponse.

***Vote : le préavis est accordé à l'unanimité, moins deux abstentions.***

***Le préavis municipal No 008/16 est accepté.***

### **9. Préavis N° 009/16 – Autorisation générale sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations ou de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.-**

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: Alain Meylan lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Discussion : La parole n'est pas demandée.

**Vote : le préavis est accordé à l'unanimité, moins une abstention.**

***Le préavis municipal No 009/16 est accepté.***

**10. Préavis N° 010/16 – Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour une valeur de CHF 50'000.-**

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: Françoise Young lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Discussion : La parole n'est pas demandée.

**Vote : le préavis est accordé à l'unanimité.**

***Le préavis municipal No 010/16 est accepté.***

**11. Préavis n° 011/16 – Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- par an et par poste du budget**

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: Philippe Gros lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Discussion : Mme Melinda Kuster s'inquiète du nombre de poste au budget. M. le Municipal Michel Peytregnet indique qu'il n'a pas en tête le nombre de poste au budget ; il indique que cela pourrait être le poste administration ou bâtiment ; cette autorisation de dépense évite de devoir à chaque incident de solliciter une décision du Conseil, il y a parfois urgence. Melinda Kuster n'étant pas satisfaite de la réponse, le Municipal répond qu'il y a éventuellement 17 postes concernés, mais que dans tous les cas, il n'y aura jamais 17 dépenses imprévues en une législature.

**Vote : le préavis est accordé avec 37 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

***Le préavis municipal No 011/16 est accepté.***

**12. Préavis N° 012/16 – Plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021**

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: Christian Chambordon lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Discussion : M. Aurélien Uldry s'inquiète de l'augmentation du plafond prévue, car il y a des directives cantonales et qu'avec 197 % nous sommes tout près du seuil critique de 200% du plafond brut. Le Municipal Michel Peytregnet répond que les communes ont la possibilité de choisir le plafond brut ou le plafond net. Celui-ci nous est très favorable, nos finances sont saines, car la commune a beaucoup d'actifs qui ne sont pas valorisés. Il rappelle que tous les dépassements de budget sont votés par le Conseil, qui garde son rôle de pouvoir de contrôle et il confirme que ce plan d'investissement sur 5 ans ne pèjore pas l'état des finances de la commune.

Un conseiller *non identifié* demande s'il pourrait y avoir d'autres investissements imprévus pour cette législature. Le Municipal répond au Conseil que ce plan d'investissement est d'actualité en 2016 mais que dans le futur, certains projets pourraient être retardés et de nouvelles dépenses survenir.

M. Aurélien Uldry relève que vu l'augmentation significative d'enfants dans le village, la Municipalité devrait envisager la création d'un terrain multisports, comme il en existe par exemple à Genolier. Le Président relève que la Municipalité prendra note de ce vœu et il passe au vote, la parole n'étant plus demandée.

***Vote : le préavis est accordé avec 39 voix pour et 2 voix contre.***

***Le préavis municipal No 012/16 est accepté.***

### **13. Préavis n° 013/16 – Arrêté d'imposition 2017**

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: Christian Chambordon lit le rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Discussion : M. Aurélien Uldry relève que dans la présentation des comptes, la Municipalité escompte sur une augmentation des rentrées fiscales alors qu'elle a diminué ces dernières années. Par ailleurs, il ne voit pas la différence dans les graphiques quant à l'imposition sur les personnes morales et les personnes physiques. Le Municipal Michel Peytregnet explique au Conseil que les personnes morales apportent peu de rentrées à la Commune et qu'il renonce à compliquer les graphiques pour cela ; il espère des rentrées avec l'arrivée de nouveaux contribuables, car les impôts sur la fortune et les droits de mutations sont toujours importants.

***Vote : le préavis est accordé à l'unanimité.***

***Le préavis municipal No 013/16 est accepté.***

### **14. Divers et propositions individuelles.**

Le Président ouvre le point 14. Mme Hélène Baudet relève que le Syndic a annoncé le départ d'Edgar qui gérait à merveille l'église et l'accompagnement des services funèbres. Le Syndic relève les mérites d'Edgar à ce sujet, relevant que plusieurs communes ou paroisses n'ont pas eu cette chance d'avoir un collaborateur aussi impliqué que lui. La paroisse peut compter sur son nouveau pasteur qui aura la responsabilité des services funèbres. Mme Baudet n'est pas satisfaite de la réponse, car Mme Van den Henvel n'assumera que sa part de mission, et elle comprend que ce sera à la paroisse de combler le départ d'Edgar. Le Syndic confirme cet état de fait dès le mois de novembre. Le Président relève l'insatisfaction de Mme Baudet.

Mme Sylvie Muller constate qu'il y a de plus en plus de gens qui circulent depuis le chemin du Palais, que des conducteurs roulent avec des vitesses élevées et la sortie du Chemin du Paradis devient périlleuse ; elle souhaite une nouvelle signalisation pour informer les automobilistes du danger, relevant que les enfants passent par là le matin et l'après-midi. Le Syndic Jacques Mugnier relève que ces incivilités et ces excès de vitesse ne sont pas que le fait des habitants de ces quartiers. Hier soir il a été à une séance organisée par la Gendarmerie sur les problèmes à résoudre, commun à plusieurs

communes. Le radar pédagogique y prendra du service et aidera peut être aux usagers de prendre conscience de leur vitesse excessive.

M. Olivier Dupuis demande si la Commune a interpellé le propriétaire de la Dîme pour pouvoir visiter ce bâtiment qui fait partie de notre patrimoine. Le Syndic relève qu'il a eu un grand succès pour la journée du patrimoine et qu'il a été visité par un grand nombre de personnes malgré qu'il ne soit pas achevé à ce jour. Il relève que ce propriétaire est privé et qu'il ne peut être contraint de le faire visiter.

M. Marco Coletta revient sur le problème de vitesse relevé par Mme Sylvie Muller, relevant qu'il a constaté des passages à grandes vitesses, mais les gens ont continué leur chemin et donc les habitants du Chemin du Paradis ne sont pas concernés. M. Aurélien Uldry relève qu'avec ses enfants à vélo, il a aussi été confronté à ces incivilités.

M. Sébastien Maillard s'inquiète de savoir si la Municipalité a également été assermentée au complet, vu les Municipaux absents lors de la venue du Préfet. Le Président le rassure, une assermentation complémentaire s'est déroulée au foyer du Centre communal le lundi 11 juillet. La Municipalité peut travailler au complet dès le début de la nouvelle législature.

Mme Patricia Maye s'inquiète du fait que des cours canins soient organisés sur une zone agricole, avec le parcage de véhicule sur le site ou sur la route. Que fait la Commune ? Le Syndic relève qu'effectivement ces cours sont bien organisés sur une zone agricole. La loi impose des cours canins. La personne est installée au village et n'est que locataire dudit terrain; elle a demandé une autorisation au canton, car la zone se trouve hors d'une zone à bâtir. La commune l'a interpellé et depuis lors, elle converse avec son avocat. La Commune est bloquée dans l'attente de la décision cantonale. La Commune n'a bien sûr donné aucune autorisation. Elle monte un dossier sur le sujet.

Mme Maye relève que les participants à ces cours parquent sur la Route des Mortiers et que cette route sera refaite, donc la vitesse des véhicules augmentera, n'y a-t-il aucun moyen d'éviter un éventuel accident ? M. José Riquez souhaite que la Commune demande des mesures provisionnelles par la Justice. Le Syndic comprend la position des conseillers, mais en l'occurrence il ne peut demander une mesure d'expulsion, la Commune est mise devant le fait accompli par une personne qui utilise toutes les failles de la loi. La procédure suit son cours, il ne peut pas en dire plus. Le Président relève qu'à nouveau, la Commune doit envisager des frais d'avocat, ce qui répond à l'interpellation de M. Coletta.

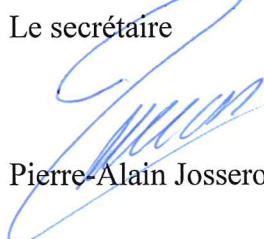
M. Brian Binetti appuie la proposition d'un conseiller pour la création d'une zone multisports.

Le Président remercie les conseillers pour la tenue de cette première séance de la législature. Il excuse les lapsus du nouveau bureau, lui et le secrétaire exerçant pour la première fois. Il manque encore quelques adresses électroniques et il remercie les membres de faire le nécessaire au bureau. Il rappelle la prochaine séance du 8 décembre 2016.

La séance est levée à 21h21.

Le Président  
  
Olivier Chambaz



Le secrétaire  
  
Pierre-Alain Jossieron